

94^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Du 21 au 24 novembre 2011

/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

- **Communiqué de presse**
- **Fiches de présentation des débats (cf. détail)**
- **Contacts et adresses utiles**

AMF
Service de la Communication
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLÉ
Tél : 01 44 18 51 91
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : toberle@amf.asso.fr

Paris, le 3 novembre 2011

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

**« Le maire, l'intérêt général et le citoyen »
94^{ème} Congrès
des maires et des présidents de communautés de France
du 21 au 24 novembre 2011**

Novembre est un moment traditionnel de rencontre, d'échanges et de réflexions entre élus locaux venus de la France entière. L'Outre-mer sera particulièrement à l'honneur puisque 2011 est son année officielle. Outre la journée spécifique du 21 novembre qui se déroule à l'Hôtel de ville de Paris, les élus ultra-marins seront nombreux à participer aux débats et ateliers du Congrès, porte de Versailles, dont le thème cette année est « le maire, l'intérêt général et le citoyen ».

Tous les grands sujets de l'actualité territoriale seront traités à l'occasion de ces journées :

- la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale et leurs conséquences sur l'organisation territoriale,
- les suites de la réforme fiscale, la péréquation, la crise de l'accès au crédit bancaire, les tensions budgétaires,
- la réussite scolaire des enfants et le rôle que peuvent y jouer les maires,
- les moyens de rendre son territoire attractif au plan économique.

Tels seront les thèmes traités dans les débats du grand auditorium.

Parallèlement, onze ateliers et huit points-info traiteront de sujets aussi divers que le Grand Paris, la forêt, l'Europe, le tourisme, l'adaptation des territoires au vieillissement de la population, le sport pour tous, la ville demain, le SCOT littoral, l'énergie, la prévention de la délinquance, la communication publique locale... Toutes problématiques qui intéressent autant les villes que les territoires ruraux, la métropole que l'Outre-mer, les territoires de plaine, de montagne ou du littoral, les communes et les intercommunalités...

Telle est la force et l'enjeu du Congrès des maires et des présidents d'EPCI : échanger sur les préoccupations de tous les élus qui, au quotidien, œuvrent au service de l'intérêt général.

Près de 150 intervenants sont attendus pour enrichir ces débats.

Enfin, comme tous les trois ans, les congressistes seront invités à renouveler les instances de l'AMF le mercredi 23 novembre (et le 24 novembre en cas de 2^e tour).

En partenariat presse avec Public Sénat et l'Hémicycle

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN – mhgalin@amf.asso.fr – 01 44 18 13 61

Thomas OBERLÉ – toberle@amf.asso.fr – 01 44 18 51 91



FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

SOMMAIRE

LUNDI 21 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville*

- Réunion des maires d'Outre-mer p. 3

MARDI 22 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Réussite scolaire : quelle ambition des maires pour l'école de demain ? p. 5
- Le maire, les services publics et l'Europe p. 7
- Comment promouvoir un territoire touristique ? p. 9
- Grand Paris et habitat : quelles perspectives avec les contrats de développement p. 11
- Forêt : multifonctionnalité et solidarité entre les territoires p. 13

MERCREDI 23 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Périmètres, compétences, gouvernance : quel paysage intercommunal demain ? p. 15
- Comment permettre aux personnes âgées de bien vieillir dans la commune ? p. 17
- Le SCOT littoral : outil privilégié de l'aménagement des espaces littoraux ? p. 19
- Prévention de la délinquance : que peut faire le maire ? p. 20

- Les collectivités ont-elles encore les moyens d'investir ? p. 22
- Sport pour tous : quelles pratiques, quels équipements ? p. 24
- Énergies et territoires : l'innovation au service de la sobriété p. 26

JEUDI 25 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Comment développer l'attractivité économique d'un territoire ? p. 28
- Gestion de la voirie communale (réunion Mairie 2000) p. 30
- Quelle nouvelle communication locale face à la déferlante des réseaux sociaux ? p. 31
- La ville demain : numérique et durable ? p. 33
- Débat sur l'engagement des maires au service de leur population (après la projection d'un épisode de « Un village français ») p. 35

● Séances plénières en auditorium

▪ Débats en atelier

POINTS D'INFORMATION :

p. 36 à 45

(du 22 au 24 novembre)

Forum mondial de l'eau – Restauration scolaire « responsable » – Sécurité des réseaux et obligations des communes - Le maire face au contentieux de l'urbanisme – Valoriser le geste de tri des citoyens - Le maire et les dispositifs applicables en matière de santé mentale – Révision des valeurs locatives des locaux professionnels – L'offre publique et privée d'ingénierie

LUNDI 21 NOVEMBRE / HÔTEL DE VILLE DE PARIS
SÉANCE PLÉNIÈRE
DE 9H30 À 17H

RÉUNION DES MAIRES D'OUTRE-MER

Ouverture de la journée par **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF et **Bertrand DELANOË**, maire de Paris

En présence des présidents des associations départementales de maires :

- **Ghislaine ARLIE**, maire de Farino, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **Ibrahim Amédi BOINAHERY**, maire de Tsingoni, président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Maurice BONTE**, maire d'Ajoupa Bouillon, président de l'Association des maires de la Martinique,
- **Teriitepaiatua MAIHI**, maire délégué de Teavaro, président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française,
- **René NOËL**, maire de La Désirade, président de l'Association des maires de la Guadeloupe,
- **Roland ROBERT**, maire de La Possession, président de l'Association des maires de La Réunion,
- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC**, maire de Matoury, président de l'Association des maires de Guyane.

1^{ère} séquence - Comment protéger et valoriser les territoires ultra-marins dans une Union européenne à 27 ?

La table ronde s'articulera autour de deux séquences :

- présentation des programmes européens concernant chacun des territoires,
- comment s'organisent les élus des territoires concernés pour intervenir dans le processus décisionnel des politiques et programmes les concernant ?

Avec l'intervention de :

- **Jean-Noël LADOIS**, conseiller Outre-mer à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne,
- **Ana-Paula LAISSY**, chef de l'unité Coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques REGIO B 2,
- **Théodore SARAMANDIS**, chef de la Task Force PTOM à la direction générale « Développement et coopération » de la Commission européenne,
- **Philippe LERAITRE**, sous-directeur adjoint à la délégation générale à l'Outre-mer.

2^{ème} séquence - Ressources humaines : attirer, développer et fidéliser les compétences

Pour attirer, développer et fidéliser les compétences de leurs agents, les collectivités disposent de nombreux moyens : régimes indemnitaires, formation, conditions de travail...

Comment ces exigences et impératifs se traduisent-ils dans les départements et collectivités d'Outre-mer, c'est-à-dire dans des territoires où les communes sont très souvent le premier employeur, où les précarités sociales et économiques sont bien plus marquées qu'en métropole, où les cadres sont moins nombreux, où les marges de manœuvres budgétaires sont plus contraintes et où l'insularité et l'éloignement peuvent constituer des obstacles ?

Avec l'intervention de :

- **Jacques BANGOU**, maire de Pointe-à-Pitre (971), délégué régional CNFPT de Guadeloupe,
- **Michel DENNEMONT**, maire des Aviron (974), délégué régional CNFPT de La Réunion, président du centre de gestion de La Réunion,
- **Bruno MAGRAS**, président de la collectivité d'Outre-mer de Saint Barthélemy (971) (sous réserve),
- **Marie-Christine ROUSSEAU**, responsable de la mission Outre-mer au CNFPT,
- **Philippe RUTTEN**, directeur de l'INSET d'Angers.
- le président du centre de gestion et de formation de la Polynésie française (*pressenti*),

Présentation par Louis de BROISSIA, président du GIP France Télé Numérique, président du groupe de travail Outre-mer du CSA, du prochain passage à la TNT (le 29 novembre) dans les Antilles.

3^{ème} séquence - Faire face à la dépendance des personnes âgées dans les territoires d'Outre-mer

- Les inquiétudes des maires au regard de l'augmentation du nombre de seniors dans les départements d'Outre-mer sont fortes. Comment faire face à l'augmentation de cette population touchée de manière très précoce par la dépendance, ainsi que par des déficiences multiples ?
- Point démographique sur la situation des personnes âgées dans les territoires d'Outre-mer. Quelles sont les grandes projections pour les années à venir ?
- Le rôle des maires dans la prévention de la dépendance est avant tout de sécuriser les personnes âgées. Cela peut notamment passer par des investissements en matière d'aménagements urbains. Quelles actions les maires mettent-ils en place pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes ?

Avec l'intervention de :

- **Jean-Luc SAINT-LAMBERT**, maire de La Plaine-des-Palmistes (974),
- **Maryse POMPÉE**, présidente de l'association Case Gran Moun (972),
- **Gérard GRIGNON**, conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon (975) (*pressenti*),
- **Philippe LERAITRE**, sous-directeur adjoint à la délégation générale à l'Outre-mer.
- **Claude Valentin MARIE**, chercheur à l'Institut national des études démographiques (INED),
- Un représentant de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (*pressenti*).

Avec l'intervention attendue de Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer.

Débats animés par Jean DUMONTEIL, journaliste.

MARDI 22 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
SÉANCE PLÉNIÈRE

RÉUSSITE SCOLAIRE : QUELLE AMBITION DES MAIRES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN ?

Problématique

Les résultats des enquêtes internationales, de type PISA, et les conclusions des récents rapports dont ceux de la Cour des comptes, du Haut conseil à l'éducation nationale et dernièrement du Conseil économique, social et environnemental, attestent de la difficulté, pour le système français, de réduire le nombre d'élèves en échec scolaire et les inégalités en terme de réussite scolaire.

Devant ce constat, les maires s'interrogent sur les conditions nécessaires à une plus grande réussite scolaire ainsi que sur leur rôle. Quels sont les facteurs de réussite scolaire qu'ils peuvent soutenir ? Quels moyens peuvent-ils déployer ? À quelles conditions ? Quelles nouvelles réponses adaptées aux évolutions contemporaines doit apporter l'État, dans un contexte de contrainte budgétaire forte ?

La thématique de la réussite scolaire est au cœur des réflexions qui sont actuellement menées sur l'efficacité de l'organisation territoriale de l'école, d'une part, et sur les leviers d'action que constituent notamment les rythmes scolaires et le numérique à l'école, d'autre part.

L'organisation territoriale actuelle de l'école est-elle de nature à favoriser la réussite des élèves ? À quoi doit ressembler l'école de demain ? Quels doivent en être les contours ? Quelles mesures pour les zones défavorisées ? Quels rythmes scolaires ? Quels apports du numérique ?

Comment assurer aux maires une meilleure visibilité pluriannuelle de l'offre scolaire ?

Débat animé par :

- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais-l'Abbaye (51), président du groupe de travail Éducation de l'AMF,
- **Jean GERMAIN**, maire de Tours (37), rapporteur du groupe de travail Éducation de l'AMF.

Introduction :

Présentation de l'étude comparative internationale McKensey des systèmes scolaires : forces et faiblesses de l'école primaire française.

1^{ère} séquence - L'organisation territoriale actuelle de l'école favorise-t-elle la réussite scolaire ?

Cette première séquence doit aborder les thématiques suivantes :

- Le développement de la réussite scolaire implique-t-il de revoir le mode d'organisation actuel de l'école ? Discussion autour des propositions du sénateur Jean-Claude CARLE en termes d'autonomie des établissements, de regroupement et de constitution d'écoles en réseau, y compris avec les collèges dans le cadre du socle commun.

- Les fortes inquiétudes des maires au regard des suppressions des postes d'enseignants et des méthodes d'élaboration de la carte scolaire, en l'absence notamment de visibilité à moyen terme. Par quels moyens introduire une réflexion pluriannuelle sur l'évolution de la carte scolaire dans chaque département, qui permettrait, dans une démarche prospective, une adaptation programmée et sans à-coups de l'offre scolaire primaire au regard des besoins partagés ?
- La scolarisation des enfants de deux à trois ans, en forte baisse : quels effets en termes de réussite ? Doit-on la favoriser notamment dans les environnements sociaux en difficulté ?

Avec l'intervention de :

- **Françoise CARTRON**, maire d'Artigues-près-Bordeaux (33),
- **Christian MONTIN**, maire de Marcolès (15),
- **Jean-Claude CARLE**, sénateur,
- **Agnès FLORIN**, professeur de psychologie à l'université de Nantes, spécialiste de l'enfance et de la scolarisation des enfants de deux ans,
- **Jean-Michel BLANQUER**, directeur général de l'enseignement scolaire.

2^{ème} séquence - Quelle offre scolaire pour la réussite des élèves, et à quelles conditions ?

Cette seconde séquence doit examiner les axes suivants :

- Les rythmes scolaires : quels sont les aménagements nécessaires des rythmes scolaires et de vie de l'enfant pour sa réussite ? Les propositions émises par la Conférence nationale des rythmes scolaires sont-elles applicables ? Dans quelles mesures les communes peuvent-elles y répondre ?
- Le numérique à l'école : quelle nouvelle pédagogie pour la réussite des enfants ? Comment résoudre la question de l'équipement et de son entretien ?
- Dans les zones défavorisées rurales et urbaines, quelles sont les réponses adéquates pour replacer les écoles concernées sur le chemin de la réussite ? Les innovations introduites dans le dispositif ECLAIR peuvent-elles les y aider ?

Avec l'intervention de :

- **Roger CHASSAGNARD**, maire de Laguenne (19)
- **Mireille ABBAL**, adjointe au maire de Tournefeuille (31),
- **Virginie LANLO**, adjointe au maire de Meudon (92),
- **Odile QUINTIN**, co-présidente du comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires,
- **Jean-Michel BLANQUER**, directeur général de l'enseignement scolaire.

Avec la participation de Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale.

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

**MARDI 22 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 40**

LE MAIRE, LES SERVICES PUBLICS ET L'EUROPE

Problématique

L'AMF a, tout au long de cette année, suivi avec intérêt les propositions de la Commission européenne pour relancer le Marché intérieur. À la veille du 20^{ème} anniversaire de celui-ci, une nouvelle impulsion est en effet nécessaire pour en approfondir toutes ses dimensions. Naturellement, l'AMF salue la volonté affichée de la Commission européenne de renforcer la dimension sociale du Marché intérieur. En effet, comme l'a indiqué le Commissaire Barnier, « *il ne saurait y avoir de compétitivité sans cohésion économique, sociale et territoriale, en particulier grâce aux services d'intérêt général* ». Le Marché intérieur doit, par conséquent, être l'outil au service des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale inscrits dans le Traité de Lisbonne, mais aussi l'instrument de solidarité, de justice et de la Charte des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne. L'AMF saisit néanmoins l'occasion de souligner sa volonté de préserver l'existence, la qualité et l'accessibilité des services publics locaux.

Cet atelier a pour objectif de présenter l'état des lieux des réflexions et travaux communautaires en cours concernant la définition des services publics (plus connus au niveau européen sous le terme de SIG, services d'intérêt général), leur financement et enfin les outils pour les mettre en œuvre.

L'AMF, qui préside pour un an la Maison européenne des pouvoirs locaux français, présentera également ses activités.

Atelier animé par :

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF,
- **François COMMEINHES**, maire de Sète (34), rapporteur de la commission Europe de l'AMF.

1^{ère} séquence - Quelle vision européenne pour les services publics ?

Au cours de cette séquence seront présentées les positions prises par les associations de collectivités européennes en matière de services publics, ainsi que les perspectives dans ce domaine.

Avec l'intervention de :

- **Françoise CASTEX**, députée européenne, présidente de l'intergroupe services publics du Parlement européen,
- **Wolfgang SCHUSTER**, président du Conseil des communes et régions d'Europe.

2^{ème} séquence - Quel financement pour les services publics ?

La deuxième séquence permettra d'examiner le cadre juridique actuel et les recommandations annoncées d'ici décembre 2011, la position de l'État français et les différentes démarches en cours

(ou à engager), ainsi que les difficultés rencontrées par les communes et les possibilités de mobilisation via les réseaux européens.

Avec l'intervention de :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président délégué de l'AFCCRE,
- **Gilles BRIATTA**, secrétaire général aux Affaires européennes ou son adjointe,
- **Carles ESTEVA MOSSO**, directeur politique et stratégie, direction générale à la concurrence (Commission européenne).

3^{ème} séquence - Quels outils pour la mise en œuvre des services publics ?

Au cours de cette séquence, seront présentés l'Acte pour le marché unique et ses douze priorités, ainsi qu'un état des lieux sur les travaux en cours sur les marchés publics et les concessions de services.

Avec la participation de :

- **Michel BARNIER**, Commissaire européen chargé du Marché intérieur et des services,
- **Jean LÉONETTI**, ministre des Affaires européennes.

Dans la salle, seront également présents :

- **Jacques GOBERT**, président de l'UCVW (Union des communes et villes de Wallonie),
- **Roland SCHÄFER**, président du DSTGB (Deutscher Städte und Gemeindebund), l'homologue allemand de l'AMF.

MARDI 22 NOVEMBRE 2011 DE 10H À 12H30
ATELIER - SALLE 41

COMMENT PROMOUVOIR UN TERRITOIRE TOURISTIQUE ?

Organisé en partenariat avec l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT)

Problématique

Le monde du tourisme connaît une mutation profonde enclenchée par la loi du 22 juillet 2009, de développement et de modernisation des services touristiques.

Pour le secteur local, cette loi a notamment entraîné la création des statuts de « commune touristique » et de « station classée de tourisme » pour les communes et a renforcé le rôle des offices de tourisme (pour être classées stations de tourisme, les communes touristiques devront disposer d'un office de tourisme de première catégorie à partir du 1er janvier 2014. Jusqu'à cette date, toute commune touristique candidate au classement en station de tourisme peut toutefois disposer d'un office de tourisme classé au moins au niveau deux étoiles).

La promotion touristique se professionnalise dans le même temps et un nouveau rôle d'animation est dévolu à ces offices, ceux-ci devant s'adapter aux nouvelles conditions d'un marché de plus en plus concurrentiel, en se dotant de nouveaux moyens techniques et commerciaux, en « apprivoisant » les nouvelles techniques marketing pour être au service d'une commune, d'un territoire.

Une possibilité à explorer pour rationaliser la promotion touristique d'un territoire et en financer les coûts induits passe par la mutualisation des moyens via le transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités, un EPCI compétent en matière de tourisme pouvant désormais solliciter, en lieu et place de ses communes membres, la dénomination de « commune touristique ».

Tout l'enjeu de l'atelier consistera à montrer comment, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les communes touristiques et leurs groupements peuvent accroître leur attractivité et s'adapter au visage futur du tourisme. Quelle est l'échelle pertinente pour la promotion touristique ? Quelle adéquation trouver entre recours aux nouvelles technologies et maintien d'un relationnel de qualité ? Quel est le nouveau rôle dévolu aux offices de tourisme ?

Atelier animé par :

- **Jean LAUNAY**, maire de Bretenoux (46), président de la section des politiques territoriales et du développement durable du Conseil national du tourisme,
- **Martial SADDIER**, maire de Bonneville (74), président de la communauté de communes Faucigny-Glières, rapporteur du groupe de travail Tourisme de l'AMF.

Introduction :

Présentation des implications et conséquences de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

1^{ère} séquence - Quelle est l'échelle pertinente pour la promotion touristique ?

Cette première séquence doit permettre aux animateurs et participants de débattre sur l'organisation et la pertinence de la promotion touristique dans leurs territoires respectifs. En effet, si la France est la première destination touristique au monde, elle n'est que troisième en termes de recettes du fait de séjours plus courts de nos visiteurs.

L'intercommunalité peut être l'une des réponses : elle est un des moyens de fédérer la communication et l'offre au niveau d'un territoire pour accroître la portée de la promotion touristique. Débat entre des villes renommées qui continuent seules leur promotion, alors que des territoires se sont déjà fédérés par ailleurs pour porter d'une seule voix leur message, à l'échelle d'une intercommunalité, d'une vallée, d'un massif...

Avec l'intervention de :

- **Marc FRANCINA**, maire d'Evian-les-Bains (74), président de l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques,
- **Louis MOLINIÉ**, maire de Terre-de-Haut (971),
- **Michel CAZAUBON**, chef de bureau des destinations touristiques (ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie).

2^{ème} séquence - Vers une nécessaire professionnalisation de la promotion touristique ?

Cette seconde séquence doit examiner les axes suivants :

- Mutation, rôles et formes juridiques des offices de tourisme (SEM, associations, autres EPIC...),
- Professionnalisation de la promotion, montée du marketing (apparition de « marques »), usage des nouvelles technologies, commercialisation de prestations de services touristiques (visage de l'office de tourisme du futur), équilibre avec le maintien d'un contact humain avec les touristes/clients.

Avec l'intervention de :

- **Jean BURTIN**, président d'Offices de tourisme de France,
- **Christophe CUSSEAU**, directeur de l'Office intercommunal de tourisme de Fécamp (76).

**MARDI 22 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42**

GRAND PARIS ET HABITAT : QUELLES PERSPECTIVES AVEC LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ?

Organisé en partenariat avec l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF)

Problématique

Les contrats de développement territoriaux : une nouvelle impulsion aux politiques d'aménagement des communes et des intercommunalités d'Ile-de-France.

La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et les objectifs de l'État comme des collectivités locales vont au-delà du domaine exclusif du transport. À cet égard, le contrat de développement territorial constitue un outil, nouveau et spécifique, d'aménagement urbain global (habitat, développement économique, etc.) au service de projets qui visent à favoriser un aménagement ambitieux d'un Grand Paris « francilien ». Conclu entre l'État et une commune ou une intercommunalité, ces contrats revêtent une portée très large, à la fois document de planification (définition d'objectifs en matière d'urbanisme, de transports, d'équipements publics, de développement économique et commercial...) et d'aménagement opérationnel (détermination des actions répondant aux priorités définies par le contrat et programmation de sa réalisation). Pour une mise en œuvre efficace, les CDT ont une force juridique contraignante par rapport aux autres documents d'urbanisme, puisqu'ils s'imposent aux PLU, aux SCOT, voire au SDRIF, qui devront être mis en compatibilité le cas échéant.

Les contrats de développement territorial se veulent donc un outil pouvant accélérer les politiques de développement urbain, d'autant que le calendrier restreint de leur mise en œuvre impose à l'État, aux maires et aux présidents d'intercommunalités de les arrêter rapidement.

Plus d'un an après le vote de la loi, quel est l'état d'avancement de ces contrats ? Quel est leur contenu ? Dans leur élaboration, la définition des objectifs prioritaires et des moyens y afférents, quels sont les rôles respectifs de l'État et des collectivités locales ? Ces contrats seront-ils en mesure de favoriser le développement de l'habitat, et en particulier de l'habitat social, en Ile-de-France ?

Cet atelier se déroulera sous forme de table ronde où s'exprimeront les collectivités locales, l'État et la Société du Grand Paris.

Atelier présidé par :

- **Michel TEULET**, maire de Gagny (93), président de l'AMIF,
- **Pierre MANSAT**, adjoint au maire de Paris (75).

Animé par :

- **François LEBLOND**, président de la COFHUAT.

Avec l'intervention de :

- **Jean-Pierre BLAZY**, maire de Gonesse (95), CDT Val-de-France-Gonesse (Val d'Oise),
- **Xavier LEMOINE**, maire de Montfermeil (93), CDT Est du département (Seine-Saint-Denis),
- **Jacques J.P. MARTIN**, maire de Nogent-sur-Marne (94), président du syndicat Paris Métropole
- **Alain AMEDRO**, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois, vice-président du conseil régional Île-de-France
- **Daniel CANÉPA**, préfet de la région Ile-de-France,
- **Étienne GUYOT**, président du directoire de la Société du Grand Paris.

Avec la participation de Maurice LEROY, ministre de la Ville.

**MARDI 22 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 43**

«FORÊT : MULTIFONCTIONNALITÉ ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES »

*Organisé en partenariat avec la Fédération nationale des communes forestières
(FNCOFOR)*

Problématique

Un quart du territoire français est couvert par la forêt. Un tiers des communes sont forestières.

Conservation et circulation de la biodiversité, stockage de carbone, épuration de l'air et de l'eau, les forêts assurent des fonctions écologiques essentielles. Elles structurent nos paysages et constituent également des lieux de loisir indispensables à l'équilibre et à l'épanouissement de notre société.

L'avenir de la forêt communale conditionne aussi celui de filières économiques locales dynamiques qui s'appuient sur le cadre et les fondements du régime forestier.

Année internationale de la forêt, l'année 2011 a été marquée par la conclusion d'un nouveau contrat entre l'État, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières pour la période 2012/2016.

Le nouveau contrat réaffirme la nécessité d'un opérateur unique national chargé de mettre en œuvre la politique forestière publique. Cet opérateur doit concilier diverses attentes de la société et si les élus reconnaissent la nécessité de cet opérateur, ils sont toutefois de plus en plus exigeants sur la qualité du service et en attente d'une gouvernance davantage partagée.

Les communes forestières ont favorisé l'émergence de politiques territoriales et de développement local prenant en compte la spécificité et les atouts des zones forestières : schémas stratégiques de massifs forestiers, chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs en forêts privées, plan d'approvisionnement territoriaux visant à mieux connaître la ressource réellement disponible.

À ce jour, de nombreux territoires intègrent la forêt comme un élément d'aménagement du territoire et de développement de l'emploi local.

Dans un contexte de mondialisation, les communes réaffirment la nécessité de relocalisation de l'emploi et de l'utilisation des ressources au plus près du consommateur pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Autour de témoignages très concrets, l'atelier sera l'occasion pour l'Association des maires de France et la Fédération nationale des communes forestières de préciser l'importance du régime forestier, les avantages et les obligations qui en découlent pour la forêt publique qui doit être exemplaire. La place et le rôle du maire, le financement de la gestion forestière communale, l'aide apportée aux élus par l'établissement public ONF et le réseau des communes forestières sont autant de questions qui seront débattues.

Atelier animé par :

- **Pierre GRANDADAM**, maire de Plaine (67), président des communes forestières d'Alsace, 1er vice-président de la Fédération nationale des communes forestières,
- **Jacques BRUNE**, maire de Baudéan (65), président de l'Union Grand Sud des communes forestières (Languedoc, Pyrénées et Aquitaine).

En collaboration avec :

- **Jean-Claude MONIN**, maire de Saint-Jean-d'Arvey (73), président des Communes forestières.

Avec l'intervention de :

- **Anne-Catherine LOISIER**, maire de Saulieu (21), présidente de la communauté de commune de Saulieu,
- **Francis CROS**, conseiller municipal de La Salvétat-sur-Agout (34),
- **Philippe LEROY**, sénateur (sous réserve).

Avec la participation d'Hervé GAYMARD, président de l'Office national des forêts (ONF).

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
SÉANCE PLÉNIÈRE

PÉRIMÈTRE, COMPÉTENCES, GOUVERNANCE : QUEL PAYSAGE INTERCOMMUNAL DEMAIN ?

Problématique

La mise en œuvre de la réforme territoriale interpelle les maires et les présidents de communautés sur l'évolution du paysage intercommunal : quel territoire pour les intercommunalités ? Quelle organisation des compétences au sein du bloc local et entre les communautés ? Faut-il de nouveaux modes de régulation ? Quelle gouvernance après le prochain renouvellement général des conseils municipaux ?

En pleine actualité sur l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale, pour lesquels le président de l'AMF propose des assouplissements, les débats porteront sur les attentes des maires et des présidents de communautés quant à l'évolution des territoires intercommunaux à court et à moyen terme. Quel périmètre pour des intercommunalités plus efficaces et mieux adaptées aux enjeux des territoires ?

L'évolution de la carte des intercommunalités induit de nouvelles réflexions sur la mise en œuvre des politiques publiques locales à bonne échelle et sur la réorganisation des conditions d'intervention des communautés avec leurs communes membres : va-t-on vers une intégration croissante des compétences au niveau intercommunal ou vers davantage de collaboration entre les communes et les EPCI ? Comment mène-t-on une stratégie de territoires avec ses voisins ?

Enfin, dès le prochain renouvellement général des conseils municipaux, les élus intercommunaux seraient désignés au suffrage universel direct dans le cadre de l'élection municipale dans les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste. Dans les autres communes, le maire serait automatiquement délégué au sein du conseil de l'EPCI. Quelles sont les conséquences de la rénovation de la gouvernance des intercommunalités ?

Débat présidé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, maire de La Chaussée-Saint-Victor (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Christophe SIRUGUE**, maire de Chalon-sur-Saône (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

Introduction :

Présentation des enjeux par **Philippe ESTÈBE**, directeur à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe.

1^{ère} séquence - SDCI : quel périmètre pour des intercommunalités plus efficaces et mieux adaptées aux enjeux des territoires ?

Qu'est-ce qu'un périmètre cohérent ? Quels critères et quels seuils retenir ? Quelle adéquation entre la taille des communautés et leurs compétences ? Comment réduire le nombre des syndicats ? L'exercice de compétences territorialisées ainsi que le maintien de certains syndicats ne sont-ils pas

nécessaires ? Quelles anticipations en matière financière, sur le personnel et l'organisation des services aux habitants ?

Avec l'intervention de :

- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille et Vilaine,
- **Jean LAUNAY**, maire de Bretenoux (46), président de l'Association des maires du Lot, trésorier général de l'AMF,
- **Éric JALON**, directeur général des collectivités locales.

2^{ème} séquence - Organisation des compétences : faut-il de nouveaux modes de régulation ?

Cette seconde séquence doit examiner la réorganisation des compétences au sein du bloc local (commune-communauté) mais aussi avec les territoires voisins : comment gérer des compétences de proximité à l'échelle intercommunale? Faut-il créer de nouveaux modes de régulation entre les communes et les communautés ? Doit-on mettre en place des dispositifs de cogestion de certaines compétences ou de coopération ? Et comment ? Comment mène-t-on une stratégie de territoires avec ses voisins ? Quels enjeux pour les pôles métropolitains ?

Avec l'intervention de :

- **Hubert BRIGAND**, maire de Châtillon-sur-Seine, président de la communauté de communes du Pays chatillonnais (21),
- **Gérard COLLOMB**, président de l'ACUF, maire de Lyon, président de la communauté urbaine de Lyon (69),
- **Michel DESTOT**, président de l'AMGVF, maire de Grenoble (38),
- **Charles-Éric LEMAIGNEN**, membre du bureau exécutif de l'AdCF, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (45).

3^{ème} séquence - Rénovation de la gouvernance : quelles conséquences ?

Quelles seraient les conséquences de l'introduction du scrutin de liste proportionnel dans les petites communes ? À partir de quel seuil ? Quels effets sur le nombre de conseillers municipaux ? Dans les autres communes, la représentation automatique par le maire est-elle souhaitée par tous ? Quels nouveaux rapports entre les communes et leur intercommunalité ? Quels nouveaux rapports au citoyen ?

Avec l'intervention de :

- **Daniel DELAVEAU**, président de l'AdCF, maire de Rennes, président de la communauté d'agglomération Rennes Métropole (35),
- **Jacques PELISSARD**, président de l'AMF, maire de Lons-le-Saunier, président de la communauté du Bassin lédonien (39).

Avec la conclusion de Philippe RICHERT, ministre chargé des collectivités territoriales.

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 40

COMMENT PERMETTRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE BIEN VIEILLIR DANS LA COMMUNE ?

Problématique

La dépendance et sa prévention ont été au cœur de nombreux travaux de réflexion au cours de l'année qui vient de s'écouler. S'il demeure essentiel de gérer au mieux l'aide à domicile puis l'accueil en établissement, de nombreux champs d'action sont également ouverts aux communes et intercommunalités, qu'il s'agisse de faciliter les aménagements du domicile, de développer les habitats intermédiaires ou de participer à la prévention de la dépendance au travers des aménagements urbains et des nouvelles activités.

1^{ère} séquence - Répondre à la demande de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Dans leur grande majorité, les personnes âgées souhaitent rester à domicile et craignent l'entrée en établissement. Pour les personnes dépendantes, l'aide à domicile est cruciale. Les communes participent à sa mise en œuvre en gérant des services ou en soutenant des associations dont bon nombre sont en difficulté financière. Les maires s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir une réduction du nombre et des montants d'APA distribués par les départements sur les demandes d'aides effectuées auprès de leurs services sociaux. De plus, interpellés sur les moyens qu'ils engagent pour le soutien et l'accompagnement des aidants comme pour la coordination des acteurs sociaux et sanitaires, les élus locaux se demandent quel doit être leur rôle.

Le maintien à domicile des personnes âgées repose également sur l'aménagement du logement, voire sur l'offre de nouveaux domiciles adaptés aux personnes en perte d'autonomie. Des dispositifs accompagnant les personnes âgées dans la réalisation de travaux sont mis en place par la CNAV et la MSA en lien avec l'ANAH. Toutefois, le domicile propre de la personne âgée ne permet pas toujours ces aménagements ou est trop isolé pour permettre un maintien à domicile de qualité. Aussi, des petites unités de vie, des béguinages, des domiciles partagés, des familles d'accueil se mettent en place tant en milieu urbain qu'en zones rurales. Mais comment les rendre accessibles à tous et en garantir la qualité ?

2^{ème} séquence - Prévenir la perte d'autonomie

La longévité doit être accompagnée par le bien-vieillir. Les communes ont un rôle important à jouer en matière de prévention de la dépendance.

- D'une part, en intégrant la problématique du vieillissement dans l'organisation spatiale de la commune en tenant compte des restrictions d'usage que connaissent les personnes âgées. Peu de documents d'aménagement (SCOT) prennent en compte cette thématique. Faut-il en faire un axe de réflexion obligatoire ? Le prévoir d'abord pour les PLU, sachant que les PLH intègrent souvent une dimension personnes âgées ? Développer des quartiers intergénérationnels mêlant personnes âgées et familles ?
- D'autre part, il est nécessaire d'offrir à ces personnes les activités et les services capables de les aider à bien vieillir. Les équipements culturels, comme les équipements sportifs, et les activités qui s'y rattachent doivent pouvoir répondre à cette demande nouvelle. Quelles sont

les offres les mieux adaptées ? Comment dimensionner cette nouvelle offre et sur quels partenaires s'appuyer ? Faut-il la réserver aux personnes âgées ou l'ouvrir à d'autres catégories de population ? Comment en faire bénéficier les personnes les plus modestes ? En faire un outil de lutte contre l'isolement ? Quel rôle actif pour les personnes âgées dans l'organisation de cette offre et dans la vie de la cité ?

Atelier animé par :

- **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (59), président de la commission Cohésion sociale de l'AMF,
- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69), vice-présidente du Grand Lyon, présidente du groupe de travail Logement de l'AMF

Avec l'intervention de :

- **Rémi DELATTE**, maire de Saint-Apollinaire (21),
- **Dominique FEUILTAINE**, 1^{er} adjoint au maire de Pulnoy (54),
- **Monique WEBER**, rapporteure de la commission du Conseil économique, social et environnemental sur la dépendance,
- **Nicolas PAILLOUX**, chargé de mission à l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles,
- **Bruno LACHESNAIE**, directeur de l'action sanitaire et sociale et des services aux personnes à la Caisse centrale de la MSA,
- **Marcel BELLINOT**, délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme,
- **Gérard VILAIN**, président de la Fédération des aînés ruraux,
- **Emilie TOUCHARD**, chargée de mission à l'Anah

Avec la participation de Marie-Anne MONTCHAMP, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 41

LÉ SCOT LITTORAL : OUTIL PRIVILÉGIÉ DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LITTORAUX ?

Organisé en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (ANEL)

Problématique

L'espace littoral est un territoire soumis à une forte pression : préservation et développement de l'activité économique, prescriptions de la loi Littoral, attractivité résidentielle, tourisme et activités saisonnières, prévention des risques d'inondation et de submersion marine, érosion, effets du changement climatique, protection de la biodiversité.

Le SCOT est un outil de planification qui permet de prendre en compte l'ensemble de ces problématiques. Il se voit confier le soin d'assurer, à une échelle jugée pertinente, l'équilibre entre protection et aménagement, en déterminant les orientations générales de l'organisation de l'espace et de l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels.

Comment le « construire » au mieux pour répondre à ces objectifs ?

Le SCOT est-il le principal outil à la disposition des élus locaux, susceptible de porter tous les enjeux littoraux, parfois antagonistes, dans une démarche de projet ?

Peut-il constituer l'outil susceptible de porter les enjeux de prévention et de gestion des risques à l'échelle des bassins de vie ?

Atelier animé par :

- **Noël FAUCHER**, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier,
- **Hanima IBRAHIMA**, maire de Chirongui (Mayotte).

En collaboration avec :

- **Yvon BONNOT**, président de l'ANEL, maire de Perros-Guirec (22).

Avec l'intervention de :

- **Bernard GEA**, maire de Montredon-des-Corbières (11), président du SCOT de la Narbonnaise,
- **Bernard WEISBECKER**, maire de Leffrinckoucke (59), vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, vice-président du SCOT Flandre-Dunkerque,
- Un représentant du SCOT de Trégor,
- **Catherine BERSANI**, rapporteur général de la Commission « Littoral » du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire,
- **Jean-Marc MICHEL**, directeur général de l'Aménagement, du logement et de la nature (MEDDTL) (ou son représentant),
- **Thierry HUBERT**, adjoint de la chef du service des risques naturels et hydrauliques à la DGPR (MEDDLT)
- **Romain PRAX**, délégué technique adjoint de la Fédération des SCOT.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : QUE PEUT FAIRE LE MAIRE ?

Problématique

Chargés par la loi du 5 mars 2007 d'assurer le rôle pivot de coordonnateur des actions de prévention de la délinquance, les maires disposent de différents outils :

- les structures de concertation, telles que les conseils locaux (intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance, les conseils pour les droits et devoirs des familles...
- les mesures de rappel à l'ordre, de lutte contre l'absentéisme scolaire, d'accompagnement des parents,
- l'appel à des experts extérieurs, tels que les référents sûreté, pour des projets d'urbanisme ou de vidéoprotection.

L'atelier sera l'occasion de faire le point sur ces outils de prévention au service de la tranquillité publique que de nombreux maires ont déjà mis en place et ce, dans des communes de toutes tailles.

Réunissant des représentants de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Police et de la Gendarmerie nationales, le débat permettra de mettre en valeur les initiatives réussies mais aussi de « pointer » les difficultés ou les contraintes que les maires rencontrent dans cette tâche complexe.

Au cours de cet atelier, sera présenté le guide sur les outils de prévention au service de la tranquillité publique élaboré par l'Association des maires de France, avec le soutien du Comité interministériel de prévention de la délinquance. Ce document a vocation à accompagner les élus dans l'application de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Débat présidé par :

- **Annie GENEVARD**, maire de Morteau (25),
- **Charles GAUTIER**, maire de Saint-Herblain (44), rapporteur du groupe de travail Prévention de la délinquance et sécurité de l'AMF.

1^{ère} séquence - Au regard de la loi du 5 mars 2007, dans quel cadre d'action les initiatives du maire s'inscrivent-elles ?

- La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé les stratégies territoriales, remplaçant les contrats locaux de sécurité. Après quatre ans de mise en œuvre, quel bilan peut-on tirer de ces nouvelles dispositions ? Quels en sont les apports dans le cadre partenarial ?
- Conseil local (ou intercommunal) de sécurité et de prévention de la délinquance, conseil pour les droits et devoirs des familles, cellule de citoyenneté et de tranquillité publique... Ainsi, de multiples cadres organisant l'action partenariale sont proposés aux maires souhaitant s'engager dans la prévention de la délinquance. Concrètement, quels éléments doit prendre en compte le maire pour choisir le dispositif le plus adapté à sa problématique ? Une fois le dispositif choisi, le maire est-il assuré d'un partenariat effectif et efficace des autres acteurs ?
L'atelier sera l'occasion d'interroger les maires sur le bon fonctionnement de ces structures.

2^{ème} séquence - Quels sont les outils de prévention mis en œuvre par le maire et le procureur de la République ?

- Le rappel à l'ordre constitue le premier rappel formel à la règle. Concrètement, comment s'organise cette injonction ? Comment le maire coordonne-t-il cette démarche avec le Parquet ? Cette démarche préventive permet-elle une prise de conscience du « rappelé à l'ordre » ?
- La transaction et le travail non rémunéré sont des mesures prises à l'initiative du maire. Comment ce dernier va-t-il articuler son action avec les autorités judiciaires ? Cette mesure est-elle efficace pour répondre aux incivilités ?
- Le travail d'intérêt général (TIG) est prononcé à l'issue d'une procédure pénale. Dans quelle mesure le maire peut-il accueillir des personnes condamnées à un TIG ? Quelles sont les obligations à respecter pour ces structures d'accueil ? Concrètement, quels sont les acteurs intervenant dans la mise en place d'un TIG ? Quels bénéfices la commune peut-elle tirer de cette démarche ?

3^{ème} séquence - Que peut faire le maire pour contribuer à la tranquillité scolaire ?

- L'absentéisme scolaire a été identifié comme un enjeu important, rapprochant le maire et les représentants de l'Éducation nationale. Comment la communication s'organise-t-elle entre l'inspecteur d'académie et le maire ? Que peut proposer l' élu aux parents d'un mineur en situation d'absentéisme scolaire ? Quelle articulation avec les compétences du conseil général ?
- Face à des troubles de plus en plus fréquents dans les établissements scolaires, des partenariats peuvent se nouer entre le maire, l'Éducation nationale et les forces de l'ordre, notamment à travers le dispositif de sanctuarisation global de l'espace scolaire (SAGES). Comment le maire est-il associé à ces dispositifs ?

4^{ème} séquence - En complément des missions régaliennes, comment la police et la gendarmerie nationales peuvent-elles répondre à des problématiques communales spécifiques ?

- Pour répondre à des problématiques sociales avérées, des intervenants sociaux peuvent travailler au sein des commissariats et des gendarmeries. Comment s'articulent les relations entre les intervenants sociaux et les services communaux d'action sociale ? Concrètement, ce dispositif apporte-t-il une plus-value sur la commune ?
- Les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie nationales peuvent conseiller les maires dans les projets communaux concernant la prévention technique de la malveillance, y compris pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Comment, concrètement, le maire peut-il bénéficier du concours d'un référent sûreté ?

Avec l'intervention de :

- **Didier CHABROL**, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance,
- **Daniel AUVERLOT**, inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis,
- un représentant de la Justice,
- un représentant de la Police nationale,
- un représentant de la Gendarmerie nationale.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 14H30 À 17H30
SÉANCE PLÉNIÈRE

LES COLLECTIVITÉS ONT-ELLES ENCORE LES MOYENS D'INVESTIR ?

Problématique

Le système de financement des collectivités locales est en profonde mutation, soumis à la fois à des bouleversements majeurs et à des contraintes fortes :

- la réforme fiscale, qui entraîne un remaniement complet de l'architecture des ressources fiscales et financières des collectivités, et dont 2011 est la première année de réelle mise en œuvre,
- les incertitudes liées à la mise en œuvre de la réforme de la carte intercommunale, qui prendra ses contours définitifs d'ici 2014,
- le gel des dotations de l'État, prévu pour la période 2011-2013 ; il s'appliquera pour la deuxième année consécutive en 2012, mais l'effort demandé l'an prochain risque en réalité d'être supérieur, puisque les collectivités pourraient être appelées à contribuer au financement des mesures supplémentaires d'économies qui seront discutées dans le PLF pour 2012,
- les inquiétudes en matière d'accès au crédit des collectivités.

Pourtant, malgré ce contexte instable et le manque de visibilité sur l'évolution de leur financement, on attend des collectivités locales qu'elles continuent à accompagner la vie quotidienne et le développement économique dans les territoires et à œuvrer pour la reprise de l'économie.

Quelles solutions peuvent être proposées pour permettre au secteur local de retrouver des marges de manœuvre financières et être en mesure de maintenir le financement des services publics locaux et le niveau de leurs investissements ?

Dans un contexte où les marges sont actuellement inexistantes en matière de dotations d'État, les pistes à explorer se situent essentiellement au niveau de la sécurisation du recours à l'emprunt et de la recomposition du paysage fiscal et financier.

Débat présidé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- **Pascal BUCHET**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF.

Introduction :

Tour d'horizon des conditions de financement du secteur communal, et focus particulier sur les conséquences de la réforme fiscale, à partir d'une étude réalisée par l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) à la demande de l'AMF.

1^{ère} séquence - Quelles solutions pour sécuriser le recours à l'emprunt et le financement des investissements locaux ?

L'objet de cette première table ronde sera d'étudier les solutions qui permettront de maintenir à court et à long terme l'accès des collectivités locales au crédit.

- Afin d'assurer le financement des investissements 2011, une enveloppe de trois milliards d'euros a été débloquée, via les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour le

financement des prêts aux collectivités locales d'ici à la fin de l'année : présentation de la mesure et des modalités d'accès au guichet CDC.

- Au-delà de cette solution d'urgence, l'accès des collectivités locales à la ressource financière pour leurs investissements devra trouver une réponse pérenne, à laquelle peut contribuer la future agence de financement des collectivités locales. Le projet d'agence de financement sera présenté (modalités de fonctionnement envisagées, calendrier de mise en place...).

Avec l'intervention de :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF,
- **Gérard COLLOMB**, maire de Lyon (69), président de l'ACUF,
- **Michel DESTOT**, maire de Grenoble (38), président de l'AMGVF,
- **Éric JALON**, directeur général des collectivités locales,
- **Éric PORTAL**, président de l'AFIGESE, DGA de la ville et de l'agglomération de Poitiers

2^{ème} séquence - Le repositionnement des collectivités face à la nouvelle donne fiscale et l'accompagnement de la réforme par la péréquation

- Sur la base des perspectives proposées par l'étude de l'AFIGESE, le débat sera ouvert sur les conséquences pratiques de la réforme et sur les stratégies que peuvent adopter les collectivités en réponse à la nouvelle donne fiscale : comment revoir la politique d'abattements en matière de taxe d'habitation ? Quelle stratégie fiscale mettre en place pour les communes isolées ? Comment redéfinir les relations financières entre communauté et communes membres ?
- La réforme fiscale s'accompagne de la mise en place, prévue pour 2012, du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, dont les modalités seront en cours de discussion au Parlement. Seront présentés et débattus les mécanismes envisagés au titre de ce fonds, notamment en matière de prélèvements, de reversements et de redéfinitions des potentiels fiscaux et financiers.

Avec l'intervention de :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF,
- **Gilles CARREZ**, maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, président du Comité des finances locales,
- **Nicole BRICQ**, rapporteure générale de la commission des finances du Sénat,
- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15),
- **Marie-France BEAUFILS**, sénateur-maire de Saint-Pierre-des-Corps (37),
- **Éric PORTAL**, DGA de la ville et de l'agglomération de Poitiers, président de l'AFIGESE,
- **Marie-Christine LEPETIT**, directrice de la législation fiscale à la DGFIP,
- **Éric JALON**, directeur général des collectivités locales.

Avec l'intervention de François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 14H30 À 17H30
ATELIER - SALLE 41**

SPORT POUR TOUS : QUELLES PRATIQUES, QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Problématique

De nouvelles pratiques sportives se sont développées depuis ces 20 dernières années, entraînant pour le monde sportif d'importantes mutations. Le développement du temps libre a eu pour résultat un fort accroissement de la pratique sportive et une large diversification notamment vers des pratiques libres ou auto-organisées.

Les collectivités territoriales, au-delà de leur rôle traditionnel de soutien au mouvement sportif et de construction d'équipements sportifs, ont donc mis en place des réponses appropriées à ces évolutions.

Elles ont renforcé les politiques d'animation et de développement sportifs tout en veillant à répartir les temps d'utilisation des équipements, afin de permettre à l'ensemble des publics d'en disposer.

Mais outre cette demande accrue d'utilisation, les communes et les EPCI ont à faire face à des équipements sportifs dégradés et doivent répondre à la demande de l'État d'accueillir des compétitions internationales.

Atelier animé par :

- **Gilles BOURDOULEIX**, maire de Cholet (49),
- **Valérie FOURNEYRON**, maire de Rouen (76).

1^{ère} séquence : Comment accompagner la diversité des pratiques ?

- La diversification des pratiques sportives : à côté de la pratique sportive proposée par les fédérations, de nouveaux espaces ont été investis, tant en milieu urbain que rural. Dans les villes, les rues, les parcs, les terrains de sport... ont vu se développer des sports urbains comme le roller, le skate, le jogging... qui viennent en concurrence avec les autres usages de ces lieux... Dans le milieu rural, on observe le développement important des sports de nature (rafting, delta-plane, randonnées pédestres...) qui conduit les élus à assurer le bon accueil de leurs pratiquants et à participer à la sécurisation des pratiques comme à l'amélioration des accès. De même, le mode de pratique s'est diversifié pour intégrer une dimension « santé-entretien des capacités physiques ».
- L'élargissement du public : outre les pratiquants traditionnels (enfants et hommes), de nouveaux groupes sont apparus tels que jeunes enfants, seniors, femmes... Ces groupes ont des attentes différentes tant au regard des pratiques, moins compétitives, que de l'encadrement ou des horaires. Certains publics se trouvent exclus à cause de facteurs culturels, d'éloignement ou de santé et un effort particulier doit être engagé pour leur permettre d'y accéder, ce qui nécessite d'avoir une offre adaptée. Par ailleurs, il convient de ne pas sous-estimer les freins liés au coût d'inscription et de pratique, notamment pour les familles et les réflexions conjointes avec le mouvement sportif doivent conduire à des offres tenant mieux compte des capacités financières. Mais l'appréciation des besoins effectifs est difficile du fait du morcellement des acteurs et de l'émergence de nouvelles pratiques, associée à de fréquents changements des activités choisies par les habitants.

Comment mieux intégrer la pratique sportive dans les actions de santé publique ? Comment mieux développer la pratique du sport comme facteur de cohésion et de mixité sociale ? Qu'apportent les nouveaux outils partenariaux proposés par le ministère des Sports, comme le diagnostic territorial approfondi (DTA), pour aider les communes et leurs groupements à analyser et hiérarchiser les besoins ? Que font les partenaires, notamment le mouvement sportif, pour diversifier leurs offres ?

Avec l'intervention de :

- **Marcel BAUER**, maire de Sélestat (67), président de la communauté de communes de Sélestat,
- **Jean-Michel BRUN**, vice-président du Comité national olympique et sportif français,
- **Pierre BACHELOT**, chargé de mission, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES),
- **Pierre CAMOU**, président de la Fédération française de rugby (*pressenti*),
- **Frédéric PIETRUSZKA**, président de la Fédération française d'escrime.

2^{ème} séquence : Comment optimiser l'offre des équipements sportifs ?

- **de l'optimisation et du développement du parc des équipements** : l'accroissement de la demande sportive induit, pour les communes et les EPCI, la mise en place d'une réflexion liée à l'utilisation optimale des équipements sportifs par les publics concernés et à la réduction de leurs coûts de fonctionnement. De son côté, l'État promeut une politique visant à offrir à l'ensemble des Français les infrastructures nécessaires à leur pratique sportive et à permettre à la France de disposer de grandes enceintes sportives, ce qui nécessite la réalisation d'équipements supplémentaires.
- **des financements pour la création et la rénovation des équipements sportifs** : les communes et EPCI, financeurs à 80 % des équipements sportifs, ont nécessairement besoin de l'État, du CNDS, et des autres niveaux de collectivités territoriales pour la création ou la rénovation des équipements. Avec la réforme des collectivités territoriales, de nouvelles règles entrent en vigueur dans un contexte de difficultés financières croissantes pour les communes et les EPCI.

Comment améliorer l'accès aux équipements ? Quelle politique d'investissements pour limiter les inégalités territoriales de l'offre d'équipements ? Comment réaménager les infrastructures existantes ? À quels coûts ? Avec quels financements ? Quel peut être l'apport des partenariats public/privé pour la construction des nouvelles installations sportives ?

Avec l'intervention de :

- **Éric DUCOS**, maire de Mugron (40),
- **Guito RAMOUNE**, maire de Petite-Ile (Réunion) (*pressenti*),
- **Jean-Michel BRUN**, vice-président du Comité national olympique et sportif français,
- **Noël LE GRAET**, président de la Fédération française de football (*pressenti*).

Avec la participation de David DOUILLET, ministre des Sports.

MERCREDI 23 NOVEMBRE DE 14H30 À 17H30
ATELIER - SALLE 42

ÉNERGIES ET TERRITOIRES : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SOBRIÉTÉ

Problématique

Les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique, le renchérissement du prix des énergies, la recherche de l'autonomie énergétique des territoires, constituent autant de justifications à la conduite par les élus d'actions en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques et du développement des énergies renouvelables à l'échelle de leurs territoires.

Qu'il s'agisse d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques fossiles ou de favoriser le recours aux énergies renouvelables, les élus disposent de plusieurs leviers pour réaliser des économies, améliorer le cadre de vie de leurs habitants et diffuser des pratiques éco-responsables.

Le secteur bâti est fortement énergivore. Les consommations énergétiques des bâtiments des collectivités peuvent être optimisées notamment par des actions d'amélioration de l'efficacité thermique. Néanmoins, ces actions techniques conduites sur le bâti ne permettent pas à elles seules d'atteindre l'objectif de sobriété énergétique.

Elles doivent pour cela être accompagnées de comportements adaptés. En effet, une efficacité énergétique renforcée ne doit pas être interprétée comme un droit à consommer davantage sous peine de voir survenir un effet rebond.

Les projets des communes pour la production d'énergies renouvelables sont facteurs de développement des territoires. Ils contribuent également à augmenter la part des énergies renouvelables et décentralisées dans la production et la consommation totale d'énergie française et donc aux objectifs fixés à la France. Pour autant, les dispositifs de soutien aux filières sont-ils adaptés aux collectivités et sont-ils suffisamment pérennes ?

Efficacité énergétique, plans climat énergie territoriaux, développement des énergies renouvelables, les communes sont nombreuses à s'engager en faveur du climat. Toutes les conditions sont-elles réunies pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle en la matière ? Le champ de la pédagogie et de la sensibilisation est-il suffisamment investi pour permettre l'atteinte d'une véritable sobriété ?

À partir du témoignage d'élus et d'experts, l'atelier mettra l'accent sur l'importance d'accompagner les efforts accomplis localement en matière d'efficacité énergétique ou de production d'énergie renouvelable, par des actions pédagogiques.

Atelier animé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF,
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'île Saint Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

Avec l'introduction de :

- **Philippe VAN de MAELE**, président de l'ADEME.

1^{ère} séquence - la sobriété et l'efficacité énergétique

Plusieurs grands secteurs sont fortement « énergivores » et représentent à eux seuls la majorité des émissions de gaz à effet de serre des collectivités locales. Leurs consommations peuvent être optimisées notamment par des actions d'amélioration de l'efficacité thermique. Néanmoins, ces actions ne permettent pas d'atteindre l'objectif de sobriété si elles sont interprétées comme un droit à consommer davantage. La séquence portera ainsi sur les outils dont disposent les collectivités pour diminuer leurs consommations énergétiques. Il sera en particulier question des moyens existants pour promouvoir les changements de comportements devant accompagner les solutions techniques.

2^{ème} séquence

Éoliennes, solaire, bois, géothermie, les sources d'énergie renouvelable ne manquent pas. Énergies de proximité, elles représentent potentiellement une vraie alternative aux combustibles fossiles. Néanmoins, toutes les conditions (économiques, fiscales, fiabilité et pérennité de l'offre sur le long terme) sont-elles aujourd'hui réunies pour permettre une montée en puissance durable de ces énergies vertes ? Cette montée en puissance est-elle utile si elle n'est pas accompagnée de mesures visant à diminuer les consommations d'énergie ?

Avec l'intervention de :

- **Philippe BODARD**, maire de Mûrs-Erigné (49),
- **Daniel CUEFF**, maire de Langouët (35), président de la Communauté de communes du Val d'Ille,
- **Bruno MAMINDY-PAJANY**, maire de Sainte-Rose (974),
- **Luc WATTELLE**, 1^{er} adjoint au maire de Bougival (78),
- **Pierre-Franck CHEVET**, directeur général de l'énergie et du climat (MEDDTL) (sous réserve),
- **Raphaël CLAUSTRE**, directeur du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER).

Avec la participation attendue de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
SÉANCE PLÉNIÈRE

COMMENT DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'UN TERRITOIRE ?

Problématique

Le dynamisme des territoires urbains et ruraux repose sur leur capacité de développement, en terme économique. Un sondage récent montre d'ailleurs que pour les habitants du monde rural, les premières priorités sont l'emploi et l'implantation d'entreprises et qu'ils font confiance, avant tout autre acteur, aux maires pour mettre en œuvre ces objectifs. Aujourd'hui, le développement économique nécessite une réflexion commune entre la ville et les territoires ruraux qui l'entourent, avec des projets qui s'appuient sur une interaction forte et un travail en commun de tous les acteurs autour du maire animateur du tissu économique local.

Débat présidé par :

- **Gérard HAMEL**, maire de Dreux (28), président de l'Association départementale des maires d'Eure et Loire,
- **Michel VERGNIER**, maire de Guéret (23), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, président de l'Association départementale des maires de la Creuse.

Avec la participation de :

- **Augustin de ROMANET**, directeur général de la Caisse des dépôts.

1^{ère} séquence - Bilan des dispositifs nationaux d'accompagnement des politiques de développement économique (ZFU, ZRR, ...)

Quelle est leur efficacité réelle ? Comment améliorer les dispositifs existants ?

Avec l'intervention de :

- **Michel CHAMPREDON**, maire d'Évreux (27), président de la communauté d'agglomération d'Évreux,
- **Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, maire de Fournels (48), rapporteur de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF.

2^{ème} séquence - Le rôle du maire en tant qu'animateur du tissu économique local

- Sur quels moyens le maire peut-il s'appuyer, notamment en matière de finances et de fiscalité, pour impulser, accompagner et soutenir les projets ?
- Comment, autour du maire, les différents acteurs publics et privés travaillent-ils ensemble sur les projets de développement ?

Avec l'intervention de :

- **Gérard PELTRE**, maire de Lachaussée (55), président de l'association internationale « Ruralité-Environnement-Développement », président du groupe consultatif de développement rural de la Commission européenne,
- **Yves FOUCHET**, vice-président de l'ACFCI, président de la CRCI d'Ile-de-France.

3^{ème} séquence - Le rôle important du commerce pour maintenir l'attractivité du territoire

- Comment le maire, le président de l'EPCI ou celui du SCOT pourraient-ils, avec les nouvelles règles, enclencher une dynamique commerciale sur le territoire concerné, tout en respectant le principe de la liberté du commerce et de l'industrie (localisation, diversification...)?
- Quelle pourrait être l'efficacité des dispositifs envisagés ? Quel rôle pour le SCOT et le PLU dans l'urbanisme commercial ?

Avec l'intervention de :

- **Gilles RETIÈRE**, maire de Rezé (44),
- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de l'Association départementale des maires de Saône et Loire,
- **Sofy MULLE**, déléguée générale du Conseil du commerce de France.

Avec la participation de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 DE 10H À 12H30
ATELIER - SALLE 40

GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE (RÉUNION MAIRIE 2000)

La réunion Mairie 2000 « Gestion de la voirie communale », est organisée en lien avec l'Ordre des géomètres experts et l'USIRF.

Selon les dispositions combinées du code de la voirie routière, du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code de la route, les interventions sur la voirie communale relèvent de la compétence du maire. Ainsi, dans le domaine où il exerce son pouvoir, il lui appartient de prendre en charge notamment la réalisation, la gestion et l'entretien de la voirie, d'autant que la commune doit sans cesse s'adapter à l'évolution de son territoire. Comment la commune doit-elle programmer ces travaux ? Quels sont les aspects juridiques et pratiques à prendre en considération ? Quels choix techniques s'offrent au maire ?

- Introduction : la problématique et les enjeux,
- approche juridique (procédures de classement/déclassement, alignement, cession gratuite, suppression, aliénation ...),
- approche financière (participations financières, taxes et contributions fiscales ...),
- approche technique (entretien, interventions sur voirie, coordination des travaux ...),
- la responsabilité du maire (police de conservation et d'entretien, prévention du contentieux par la réorganisation de la voirie communale).

Animé par :

- **Bruno LEPRAT, journaliste.**

Avec l'intervention de :

- **Stéphane HAUSSOULIER**, maire de Saint-Valéry-sur-Somme (80),
- **René VALORGE**, maire de Saint Denis de Cabanne (42),
- **Pierre FAVIER**, géomètre OGE,
- **Alain SAINT SUPÉRY**, géomètre OGE,
- **Christine LEROY**, directrice technique USIRF.

**JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 41**

QUELLE NOUVELLE COMMUNICATION LOCALE FACE À LA DÉFERLANTE DES RÉSEAUX SOCIAUX ?

*En partenariat avec Cap'com, le réseau des professionnels
de la communication publique territoriale*

Problématique

Quelle perception les Français ont-ils de la communication de leurs communes ? Quelles sont leurs attentes en matière d'information sur les politiques locales ? Comment renforcer la confiance dans la communication publique, qui souffre d'un manque de crédibilité et d'une certaine défiance envers les élus ?

Quelle est la place des différents supports de communication des collectivités territoriales dans l'information sur la vie locale ? Comment articuler la communication des communes avec la communication intercommunale ?

L'attente des citoyens en matière de communication publique révèle en effet le besoin d'informations locales et l'importance du rôle des différents supports de communication, notamment des publications territoriales. Réseaux sociaux et outils numériques tracent la voie à une nouvelle communication locale dans laquelle il appartient aux collectivités de prendre toute leur place.

L'atelier sur la communication locale des communes et communautés sera articulé en deux séquences s'appuyant sur une expertise, notamment issue d'études réalisées dans l'année :

- la communication locale et les nouvelles attentes des Français,
- les collectivités locales face à la déferlante des réseaux sociaux.

Atelier animé par :

- **Bernadette LACLAIS**, maire de Chambéry (73),
- **Sylvie DURRUTY**, adjointe au maire de Bayonne (64).

1^{ère} séquence - La communication locale et les Français

À partir de la présentation des résultats du baromètre Cap'Com-CSA-Epiceum sur la communication locale et les Français, la première séquence abordera les problématiques suivantes :

- Quelle perception les Français ont-ils de la communication de leurs collectivités territoriales ? 97 % d'entre eux lisent régulièrement au moins un support de communication de collectivité.,
- Quelles sont les attentes des Français en matière d'information sur les politiques locales ? Près de 80 % d'entre eux s'estiment insuffisamment informés notamment sur la réforme territoriale ou les finances locales.
- Comment renforcer la confiance dans la communication publique qui souffre d'un manque de crédibilité et d'une certaine défiance envers les élus ? La proximité est un facteur déterminant : on a plus confiance dans le discours des collectivités locales que dans celui de l'État, plus dans celui de sa mairie que du conseil général ou régional.

- Quelle est la place des différents supports de communication des collectivités territoriales dans l'information sur la vie locale ? La presse municipale reste le premier support mais les usages du numérique progressent.
- Comment coordonner la communication des communes et la communication intercommunale ? L'articulation des magazines communaux et intercommunaux relève d'une vraie volonté politique.

Avec l'intervention de :

- **Annie GENEVARD**, maire de Morteau (25),
- **Bernard DELJARRIE**, délégué général du réseau Cap'Com,
- **Jérôme SAINTE-MARIE**, directeur général adjoint, département Politique de l'institut CSA,
- **Jean-Pierre TRIQUET**, directeur de la communication de la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59).

2^{ème} séquence - Les collectivités face à la déferlante des réseaux sociaux

Le web 2.0 bouscule les collectivités locales. D'abord parce qu'il percute le modèle traditionnel d'une communication institutionnelle. Ensuite, parce que les réseaux sociaux favorisent l'initiative citoyenne. Qu'on le veuille ou non, les citoyens s'emparent des territoires numériques. Les élus sont au cœur du débat car le numérique est tout sauf une question d'outils.

- Les réseaux sociaux, de quoi s'agit-il ? Quel en est l'usage, par qui ? Quelles tendances affirmées ou émergentes ? Quelle place peuvent – ou doivent – prendre les collectivités locales ?
- Facebook, Twitter... La communication territoriale peut-elle se saisir des réseaux sociaux ? Comment maîtriser une communication en réseau où l'information circule et s'échange ? Quels outils au service de quels objectifs, et pour quel public ? Comment articuler le journal municipal avec les outils numériques ? Malgré le développement de ces derniers, en dix ans la presse territoriale s'est professionnalisée et a conforté sa place fondamentale dans le paysage médiatique local.

Avec l'intervention de :

- **Marc CERVENNANSKY**, responsable de la communication en ligne de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- **Marc de FOUCHECOUR**, professeur à Arts et Métiers Paristech (ENSAM), responsable du Knowledge Management à l'ENSAM,
- **Dominique MÉGARD**, présidente du Club Cap'com,
- **Bernard PETITJEAN**, directeur de Seprem-études & conseil.

JEUDI 24 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42

LA VILLE DEMAIN : NUMÉRIQUE ET DURABLE ?

Organisé en partenariat avec la Caisse des dépôts

Problématique

Ces dernières années ont été marquées par un formidable développement des technologies numériques.

Parallèlement, les défis planétaires que sont la préservation des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs conséquences sont devenus urgents et incontournables.

Les maires ont été des pionniers dans la mise en œuvre des principes du développement durable énoncés au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Ils concilient au quotidien les besoins de l'ensemble des acteurs de leur territoire au premier rang desquels les citoyens, dans le respect de l'intérêt général. Ils ont dans ce cadre et dans un contexte budgétaire serré, à penser leur territoire en tenant compte des évolutions climatiques, économiques et démographiques à venir. Ils ont ainsi à effectuer des choix technologiques stratégiques pour que leur territoire soit le mieux adapté à ces évolutions, qu'elles soient voulues ou non.

À travers, par exemple, la mise en place de nouveaux modes de circulation de l'information, au bénéfice d'une sécurité renforcée ou d'une offre de mobilité ciblée, ou encore grâce à l'optimisation des consommations d'énergie, le développement accéléré des nouvelles technologies constitue une opportunité pour les villes. Aujourd'hui, quasiment tous les projets de rénovation, d'aménagement urbain, d'offre de services proposent l'intégration de solutions numériques plus ou moins développées.

Pour autant, la ville numérique est-elle davantage durable ? La balance énergétique est-elle favorable à l'environnement si l'on considère l'ensemble de la chaîne de production de ces technologies ? Le numérique permet-il de renforcer la proximité des citoyens entre eux, avec leur travail, avec leurs loisirs, avec les services ? Ces aménagements sont-ils à la portée de toutes les communes ? Faut-il s'engager pleinement dans la voie du numérique ? Le développement du numérique crée-t-il de nouveaux besoins ?

Dans un premier temps, l'atelier sera l'occasion de présenter le cadre de référence européen pour la ville durable, élaboré par la France à la demande de la Commission européenne et auquel l'AMF a contribué. Ce cadre devrait permettre aux villes de dresser un état des lieux de la prise en compte des objectifs du développement durable dans l'ensemble de leurs politiques. Ainsi, elles pourront se situer au regard de ces grands enjeux et identifier les pistes de progrès dont elles disposent. Cet outil comportant de nombreux retours d'expériences, il permettra aux villes, si elles le souhaitent, de se situer par rapport à d'autres villes européennes. Ainsi, la question de la mise en réseau des villes européennes et du partage des informations renseignées par ces villes grâce à cet outil pourra être posée.

Dans un deuxième temps, viendront témoigner plusieurs maires ayant eu recours aux solutions numériques pour différents services : la gestion des risques avec la mise en place des nouveaux dispositifs d'alerte, la rénovation de l'éclairage public, la mise au point d'une offre de mobilité allant au-devant de l'utilisateur ou encore la mise en place de télécentres de travail. L'atelier sera ainsi l'occasion pour l'Association des maires de France et la Caisse des dépôts de valoriser l'apport des solutions numériques au développement durable des villes.

Atelier animé par :

- **Philippe DURON**, maire de Caen (14), président de la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer,
- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15), président de l'association des maires du Cantal.

Avec la participation de :

- **Dominique DRON**, déléguée interministérielle au développement durable, commissaire générale au développement durable.

Avec l'intervention de :

- **Chantal CARLIOZ**, maire de Villard-de-Lans (38),
- **Jacqueline EUSTACHE-BRINIO**, maire de Saint-Gratien (95),
- **Guy DANIEL**, adjoint au maire de Sommières (30),
- **Denis DOLIMONT**, vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (16), président de la Société de transport du Grand Angoulême (16) (ou son représentant),
- **Blaise DESBORDES**, responsable du service développement durable à la CDC,
- **Jean-Louis HÉLARY**, directeur du CERTU,
- **Jean-Marc MICHEL**, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (MEDDTL).

JEUDI 24 NOVEMBRE DE 14H30 À 16H30
SÉANCE PLÉNIÈRE

PROJECTION DE « UN VILLAGE FRANÇAIS » PUIS DÉBAT SUR L'ENGAGEMENT DES MAIRES AU SERVICE DE LEUR POPULATION

Le premier épisode de la nouvelle saison de la série « Un village français », diffusée sur France 3, sera projeté en avant-première. Cette série met en scène la vie d'un village du Jura pendant la deuxième guerre mondiale, dont le personnage principal est le maire, interprété par Robin RENUCCI.

Si la conjoncture actuelle est, fort heureusement, éloignée de ce contexte douloureux, il n'en reste pas moins que cette série montre de manière très juste les responsabilités particulières qui pèsent sur les épaules d'un maire. Il n'est en outre pas si courant qu'un élu local soit au centre d'une série télévisée populaire et de grande qualité.

Au-delà du seul épisode présenté lors du Congrès, la série toute entière pose la question de l'engagement du maire auprès de sa population, rejoignant ainsi le thème du 94^e Congrès sur le maire, l'intérêt général et le citoyen.

Les membres de l'équipe du film (acteurs, réalisateur, scénariste et conseiller historique) seront présents pour dialoguer avec les « vrais » maires de France, faire part de leurs impressions lorsqu'ils s'attachent à faire vivre leur rôle à l'écran, échanger sur les grandeurs et les limites de l'engagement au service de l'intérêt général.

Avec la participation notamment de :

- **Robin RENUCCI, Fabrizio RONGIONE, Constance DOLLÉ, Nathalie CERDA, Laura STAINKRYCER, Cyril COUTON, Richard SAMMEL, Nade Dieu, comédiens,**
- **Jean-Pierre AZEMA, conseiller historique,**
- **Jean-François BOYER et Emmanuel DAUCÉ, producteurs délégués,**
- **Frédéric KRIVINE et Philippe TRIBOIT, directeur de l'écriture et réalisateur, producteurs associés**

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

POINTS INFO

Mercredi 23 novembre

Salle 43 - 9h30-10h45 : forum mondial de l'eau

Salle 43 - 11h15-12h30 : restauration scolaire « responsable »

Salle 40 - 14h30-15h45 : sécurité des réseaux : obligations des communes

Salle 43 - 14h30-15h45 : le maire face au contentieux de l'urbanisme

Salle 40 - 16h15-17h30 : valoriser le geste de tri des citoyens

Salle 43 - 16h15-17h30 : le maire et les dispositifs applicables en matière de santé mentale

Jeudi 24 novembre

Salle 43 - 9h30-10h45 : révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Salle 43 - 11h15-12h30 : l'offre publique et privée d'ingénierie

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 10H45
POINT INFO - SALLE 43**

FORUM MONDIAL DE L'EAU : QUELLE PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE ET QUEL PARTAGE DES SAVOIRS À L'INTERNATIONAL ?

Problématique

La ville de Marseille a été choisie par le Conseil mondial de l'eau pour organiser et accueillir en 2012 le 6e Forum mondial de l'eau, principal événement mondial abordant les problématiques de gestion de l'eau.

Le Forum s'emploie à mettre en débat sur la scène politique internationale toutes les problématiques ayant trait à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Marquant une étape vers une collaboration mondiale sur les problèmes liés aux ressources hydriques, il offre à la communauté de l'eau et aux décideurs politiques du monde entier une occasion unique de se rassembler afin de créer des liens, de débattre et de tenter de trouver des solutions efficaces en vue de garantir à la fois la ressource en eau, la gestion d'une eau potable de qualité et un assainissement permettant de limiter la pollution des milieux.

Ce forum de 2012 sera l'occasion pour les élus locaux de rappeler leur rôle primordial, en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement et de partager les enjeux d'une gestion au plus près des territoires avec les autorités locales internationales.

Dans l'objectif de préparer ce Forum, le point information permettra de mettre en perspective le défi qu'ont à relever les élus locaux en matière de gestion de l'eau et de présenter leur engagement à l'international, via la loi Oudin, par exemple.

Ce débat permettra également de faire un bilan du pacte d'Istanbul : élaboré lors du forum de 2008, il s'agit d'un accord non contraignant invitant maires et élus de collectivités locales du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux.

Cette séquence permettra ainsi d'inciter les élus qui le souhaitent à s'engager dans des actions en faveur de l'eau et de l'assainissement. Le point information sera enfin l'occasion d'échanger sur les messages à porter lors du forum de Marseille.

Animé par :

- **Nicole FEIDT**, maire de Toul (54), présidente du groupe de travail Affaires internationales / coopération décentralisée de l'AMF,
- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

1ère séquence - Performance des services publics d'eau et d'assainissement

Cette première séquence doit être l'occasion d'une introduction générale sur les compétences des communes en matière de :

- distribution / qualité / santé
- assainissement / traitement des eaux pluviales
- performance du service public de l'eau (certificats)

2^{ème} séquence - Les actions de solidarité internationale des collectivités locales françaises dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (coopération décentralisée et loi Oudin)

3^{ème} séquence - Quel rôle des autorités locales au Forum de Marseille ?

Avec l'intervention de :

- **Henri BÉGORRE**, maire de Maxéville (54), représentant de l'AMF au Forum mondial de l'eau,
- **Jean-Paul COLIN**, maire d'Albigny-sur-Saône (69), vice-président de la communauté urbaine de Lyon,
- **Serge LEPELTIER**, maire de Bourges (18), président du comité de bassin Loire-Bretagne, président de la commission Autorités locales du Comité national français pour le 6^{ème} Forum mondial de l'eau,
- **Paul RAOULT**, maire du Quesnoy (59), représentant de l'AMF au Forum mondial de l'eau,
- **Pierre SCHAPIRA**, adjoint au maire de Paris,
- **Martine VASSAL**, adjointe au maire de Marseille (13),
- **André FLAJOLET**, commissaire au Forum mondial de l'eau,
- **Jean-Michel DESPAX**, délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales (ministère des Affaires étrangères).

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 11H15 À 12H30
POINT INFO - SALLE 43

RESTAURATION SCOLAIRE « RESPONSABLE »

La Charte des maires pour l'environnement de l'AMF, les objectifs du Grenelle en matière d'agriculture biologique et de consommation responsable, ainsi que les recommandations nationales en matière de santé et de nutrition encouragent les élus à intégrer une « démarche qualité » (bio, label, agriculture de proximité...) dans leur restauration scolaire.

Cette démarche s'inscrit souvent dans le cadre du développement local des territoires et peut contribuer à sensibiliser les habitants en faveur des pratiques éco-responsables et sur les atouts pour la santé.

En s'appuyant sur des expériences de collectivités locales membres du groupe de travail de l'AMF « *Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective de l'AMF* », ce point information sera l'occasion de présenter des pistes de réflexion et des outils concrets tels que la qualité, la saisonnalité et la proximité pour initier des démarches de restauration scolaire responsable et durable dans les communes et leurs groupements.

Il sera également l'occasion de présenter l'Atlas de la restauration collective bio locale élaboré par le ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, l'Agence Bio et la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). Cette plate-forme internet recense de nombreux exemples de restauration collective dans l'objectif de mutualiser et de diffuser les bonnes pratiques issues des territoires.

Animé par :

- **Isabelle MAINCION**, maire de la Ville-au-Clerc (41),
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF

Avec l'intervention de :

- **Thierry GALEAU**, maire d'Ytrac (15),
- **Florence PRESSON**, adjointe au maire de Sceaux (92),
- **Pauline MARTY**, chargée de mission développement durable à Brive-la-Gaillarde (19),
- **Julien LABRIET**, chargé de mission restauration collective bio et circuits courts, FNAB.

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 14H30 À 15H45
POINT INFO - SALLE 40**

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX ET OBLIGATIONS DES COMMUNES

- État des lieux de la mise en œuvre de la réforme de la sécurité des réseaux.
- Quelles obligations pèsent désormais sur les communes, en tant qu'exploitant d'ouvrage, de maître d'ouvrage, etc. ?
- Présentation de la brochure du MEDDTL et de l'INERIS : « Collectivités territoriales, de vous dépend la sécurité à proximité des réseaux ».

Avec l'intervention de :

- **Gérard LIOT**, maire d'Aussac-Vadalle (16),
- **Nicolas CHANTRENNE**, direction générale de la prévention des risques (MEDDTL),
- **Yves RIALANT**, AFIGEO,
- Un représentant de GDF Suez.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 14H30 À 15H45
POINT INFO - SALLE 43

LE MAIRE FACE AU CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Le contentieux de l'urbanisme est une difficulté majeure à laquelle de nombreux élus se trouvent confrontés, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI qu'ils représentent.
Ce contentieux est de deux ordres :

- *Le contentieux administratif* : portant sur les autorisations de construire et les documents de planification. Il a connu une forte inflation ces dernières années et présente des conséquences très lourdes pour les collectivités puisque les recours, parfois dilatoires, gèlent durablement la réalisation de projets, notamment de logements sociaux.

Quelles sont les propositions pour lutter contre les recours abusifs, prises en compte en partie par la démarche urbanisme de projet ?

Peut-on aller plus loin, notamment dans la sécurisation des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme, qui sont, aujourd'hui, très vulnérables face aux recours contentieux ?

- *Le contentieux pénal* : si nombre de projets conformes aux règles de l'urbanisme sont durablement bloqués en raison du zèle d'associations locales, en sens inverse, les élus se trouvent démunis face aux constructions et installations illégales qui fleurissent sur leur territoire.

En effet, les procureurs classent le plus souvent les procès-verbaux en ces domaines. Et se porter partie civile représente un coût non négligeable pour la collectivité.

Quelles seraient dès lors les pistes qui pourraient être proposées pour donner des moyens aux maires de lutter efficacement contre ce non-respect des règles ?

Animé par :

Jean-François Guillaume, maire de Ville-en-Vermois (54), membre de la commission Communes et territoires ruraux de l'AMF.

Avec l'intervention de :

- **Nathalie MULLIE** ou **Jean-Luc DRAPEAU**, bureau de la législation à la direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages (MEDDTL),
- **Jean-François GABILLA**, consultant.

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 16H15 À 17H30
POINT INFO - SALLE 40

VALORISER LE GESTE DE TRI DES CITOYENS

La collecte sélective repose sur le geste de tri des citoyens. Les résultats obtenus depuis plus de 20 ans montrent concrètement qu'il est possible de mobiliser les habitants, de les faire participer directement à une politique locale. Au plus près de la vie quotidienne, les déchets continuent d'être une importante source de débats locaux et, parfois, de lien social.

Le Grenelle de l'environnement a fixé d'ambitieux objectifs de collecte sélective et de recyclage : 45 % de tous les déchets (y compris organiques) en 2015, dont 75 % des déchets d'emballages ménagers. Dans ce contexte, la mobilisation des habitants-trieurs devient un enjeu national. Or, le discours sur les déchets est devenu trop complexe, trop technique et les gens s'y perdent parfois. Si la gestion des équipements techniques s'inscrit naturellement dans un mouvement de regroupement des collectivités, la mobilisation des ménages reste du domaine d'une relation de proximité, comme celle que les maires entretiennent avec leurs administrés.

La sensibilisation a, dès l'origine de la collecte sélective, reposé sur l'imagination et la détermination des élus locaux, qui ont inlassablement informé, expliqué, répondu aux questions, aux commentaires sceptiques, aux objections des citoyens ; ils ont détaillé les consignes de tri sur la place du marché ou expliqué l'intérêt du recyclage devant la salle polyvalente. Or, les questions des habitants deviennent de plus en plus précises et spécialisées ; les maires ont besoin d'outils concrets et pratiques, directement utilisables.

Les éco-organismes ont pris conscience de la nécessité de mettre ces moyens de communication à la disposition des élus locaux, les plus proches des trieurs. Trois d'entre eux présenteront donc leurs outils destinés aux élus, directement téléchargeables, pour la plupart d'entre eux, sur des sites internet.

Animé par :

- **Gérard Miquel**, président du Comité de concertation AMF/Eco-Emballages.

Avec l'intervention de :

- **Johann LECONTE**, directeur des relations avec les élus, Éco-Emballages,
- **Jérôme D'ASSIGNY**, responsable des relations avec les collectivités, ÉcoFolio,
- **Hervé LEBIEZ**, responsable des relations avec les collectivités, Éco-TLC.

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011 DE 16H15 À 17H30
POINT INFO - SALLE 43**

LE MAIRE ET LES DISPOSITIFS APPLICABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

Selon l'OMS, 30 % de la population française souffre de troubles psychiques. Toutefois, ce problème est loin d'être considéré comme une urgence. En fait, la maladie mentale demeure très taboue, surtout en milieu rural, et engendre beaucoup de rumeurs et de méfiance. Or, la stigmatisation aggrave les problèmes sanitaires et relationnels de ces malades.

Les élus locaux sont souvent interpellés sur des questions de santé mentale, que ce soit à propos des troubles de voisinage ou de la détresse de leurs administrés. Ils sont aussi amenés à intervenir avec les acteurs sociaux et médico-sociaux pour soutenir les dispositifs d'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques afin de faciliter leur insertion sociale.

Enfin, dans les situations les plus graves, ils peuvent, sous certaines conditions, prendre des décisions provisoires d'hospitalisation d'office, soit en cas d'atteinte grave à l'ordre public, soit lorsqu'il y a danger imminent pour la sûreté de la personne malade ou d'autres personnes.

Le point-info permettra :

- d'informer sur la maladie mentale,
- de présenter l'organisation territoriale de la santé mentale et d'évoquer le conseil local de santé mentale,
- de préciser le cadre et les modalités de l'hospitalisation d'office.

Animé par :

- **Antoine FABIAN**, maire de Roderen (68),

Avec l'intervention de :

- **Emmanuelle BAUCHET**, chef du bureau Santé mentale au ministère de la Santé (*pressenti*),
- **Docteur Jean-Noël BEUZEN**, directeur général de la Fondation Pierre Deniker.

**JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 À 10H45
POINT INFO - SALLE 43**

RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

La révision des évaluations cadastrales des locaux professionnels a été inscrite dans la loi de finances rectificative pour 2010, qui en définit les modalités et les étapes.

Le dispositif repose sur des modalités de fixation de valeurs locatives simplifiées par rapport au système actuel et sur un mécanisme permettant une mise à jour annuelle des valeurs locatives. La détermination des valeurs locatives reposera sur la délimitation de secteurs géographiques selon des niveaux de loyers homogènes, le classement des locaux dans des catégories et l'établissement de grilles tarifaires par secteur et par catégorie. Plusieurs niveaux de commissions locales interviendront dans le processus de révision : des commissions départementales, créées dans le cadre de la révision, les commissions communales des impôts directs, et les commissions intercommunales des impôts directs, dont la constitution devient obligatoire.

Après une expérimentation de la méthode d'évaluation menée en 2011 dans cinq départements (Hérault, Bas-Rhin, Pas-de-Calais, Paris et Haute-Vienne), la révision sera généralisée sur l'ensemble du territoire, au cours des années 2012 et 2013 ; les nouvelles valeurs locatives seront intégrées dans les rôles d'imposition de 2014.

Si la révision ne produira ses effets qu'à compter de 2014, les opérations préparatoires seront engagées dès le début 2012, avec notamment des déclarations que devront remplir tous les propriétaires de locaux professionnels, l'exploitation par l'administration des données recensées, la constitution des commissions, puis le travail de sectorisation et de classement des locaux.

En s'appuyant sur les résultats de l'expérimentation de 2011, le point-info sera l'occasion de présenter la nouvelle procédure d'évaluation des valeurs locatives, les différentes étapes de la révision, l'implication des communes et des EPCI dans cette révision (implication en tant que propriétaires de locaux commerciaux, participation aux commissions locales), et d'aborder les conséquences de la révision sur les contribuables et sur les ressources fiscales des collectivités.

Avec l'intervention de :

- **Christine MESNAGER**, chef du bureau du cadastre, chargée de la révision à la DGFIP,
- **Françoise FLEURANT-ANGBA**, direction des finances (ville de Paris),
- **Christelle GAUCHER**, direction des finances et du contrôle de gestion (Bayonne).

JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 DE 11H15 À 12H30
POINT INFO - SALLE 43

L'OFFRE PUBLIQUE ET PRIVÉE D'INGÉNIERIE

- État des lieux de la réforme de l'ingénierie publique.
- Quelle offre publique et privée d'ingénierie aujourd'hui au service des maires ?
- Présentation du guide « Le maire et l'ingénierie » (AMF-IDRRIM).

Animé par :

- **Dominique PEDUZZI**, maire de Fresse-sur-Moselle (88), président de l'Association des maires des Vosges.

Avec l'intervention de :

- **Jacques BLANC**, président de l'Association des maires, adjoints et élus départementaux de la Lozère (48),
- **Yves KRATTINGER**, sénateur, président de l'IDRRIM,
- **Rémi CUNIN**, président du comité de pilotage Ingénierie au sein de l'IDRRIM,
- **Lionel CARLI**, président du Conseil national de l'Ordre des architectes.

CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Salle de presse** : Pavillon 4
- **Accréditation nécessaire** : à remplir à l'accueil presse Pavillon 4
- **Contact presse** :

Marie-Hélène Galin Tél : 01 44 18 13 59 Fax : 01 44 18 14 38 mhgalin@amf.asso.fr	Thomas OBERLE Tél : 01 44 18 51 91 Fax : 01 44 18 14 38 toberle@amf.asso.fr
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- **Accès** : Pavillon 4
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
- **Transports** :
Métro Porte de Versailles (ligne 12) ;
Lignes de bus n° 80 et PC ;
Parking C de Paris-Expo